



CANAAN, LA CONSTRUCTION D'UN TERRITOIRE, GOUVERNANCE DES COMMUNS ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE.

Colloque URBATeR - UEH – URBANISME RESILIENT & AMENAGEMENT DES TERRITOIRES A RISQUES
Hôtel Marriott – Port-au-Prince – Haïti le 14 décembre 2020

Doctorant : Fabrice SOBCZAK

Promoteur : Pierre CORNUT (UMONS FA+U)

Co-promoteur : Vincent BECUE (UMONS FA+U)

Membres du comité de thèse :

Jean-Marie THEODAT (UEH & Paris 1)

Kristel MAZY (UMONS FA+U)

Guénaël DEVILLET (ULIEGE)

Thomas Waroux (UMONS)

1	Préambule	5
2	Canaan, imaginer la transformation informelle d'un territoire en crise par une population rendue vulnérable à la suite du séisme de janvier 2010 en Haïti.	6
3	Canaan – Territoire informel et vulnérabilités	8
3.1	Scenarios de CHOCS identifiés pour le territoire de Canaan :.....	9
3.1.1	Chocs géologiques :	9
3.1.2	Chocs hydrométéorologiques :	9
3.1.3	Chocs biologiques :	9
3.1.4	Epizooties.....	10
3.1.5	Chocs d'origine humaine	10
3.2	Scenarios de STRESS identifiés pour le territoire de Canaan :	10
3.2.1	Stress environnemental ou écologique :	10
3.2.2	Stress économique	10
3.2.3	Stress sociaux.....	11
4	Les signes de résilience	11
5	La fabrique du territoire en quête de sens, de convivialité et des communs ?.....	14
3.	Bibliographie	17

1 RÉSUMÉ

Le 12 janvier 2010 en Haïti, un tremblement de terre de magnitude 7 sur l'échelle de Richter dévaste une partie de l'île et notamment sa capitale, Port-au-Prince. Le séisme cause d'importants dégâts matériels et surtout humains. Ce fut l'occasion pour un groupe d'urbanistes belges et de professionnels haïtiens de l'aménagement du territoire d'un constat à l'origine de la création du Projet de Formation Sud (PFS) URBATeR (Urbanisme Résilient et Aménagement des Territoires à Risques) : **l'incohérence, voire l'absence, de la planification urbaine et rurale intégrant les vulnérabilités du territoire seraient en partie responsables de ce terrible bilan** (Cornut, Theodat 2017).

A la suite du séisme, un territoire situé au nord de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince a été déclaré une première fois d'utilité publique le 19 mars 2010 par le Président René Préval et affecté à la relocalisation des personnes déplacées. Aucun plan d'aménagement n'est prévu par le gouvernement et seuls deux camps d'accueil (Corail Secteur 3 et Corail Cesselesse) ont été construits en 2010 à l'initiative de plusieurs ONG internationales pour une durée de trois ans mais qui restent toujours occupés en 2020, dix ans après le séisme.

En dehors de ces camps et de quelques groupements d'habitat construits antérieurement, l'occupation de ce territoire de $\pm 27 \text{ km}^2$ s'est constituée au départ d'une appropriation progressive et informelle par les habitants privés de logements pour rassembler une population estimée en 2018 à ± 200.000 habitants (ONU 2018) qui correspond à près de 25% de la population du centre-ville de la capitale (IHSI 2015). Cette population est également constituée par des personnes issues de quartiers sensibles du centre-ville de Port-au-Prince où la densification, la précarité et l'insécurité s'intensifient en entraînant une seconde forme d'exode urbain post-traumatique.

En marge de cet encampement, on a pu observer le caractère informel de l'appropriation de ce territoire. Cette ville diffuse et organique achève de se développer sans structure apparente. Aujourd'hui Canaan existe et s'organise à travers ses communautés au quotidien pour vivre et pour durer : *« c'est la logique informelle qui oriente les actions des déplacés : cette observation interroge les limites sociales comme urbanistique du camp et nourrit la réflexion sur celui-ci comme forme politique, urbaine et même identitaire. »* (Corbet, 2014)

En élargissant le prisme d'analyse de ce territoire à la **gouvernance des communs et à la résilience communautaire**, nous observerons cette urbanisation devenue un enjeu de société où des communautés semblent construire cette nouvelle forme urbaine, cette *« ville »*, comme processus et comme espace social. Nous mettrons également **en question les outils traditionnels d'analyse et de programmation de l'urbanisation** (Lefebvre 1974)

A priori absents du processus de transformation de Canaan pour explorer des alternatives et associer les **lieux communs**, les **usages** et les **liens sociaux** dans la construction d'un territoire par le bas (bottom-up) qui pourrait être considérée comme la seule accessible aux plus démunis qui sont en Haïti les plus nombreux.

English summary :

On 12 January 2010 in Haiti, an earthquake of magnitude 7 on the Richter scale devastated part of the island and in particular its capital, Port-au-Prince. The earthquake caused significant material and, above all, human damage. A group of Belgian town planners and Haitian spatial planning professionals came to the conclusion that the URBATeR (Resilient Urban Planning and Development of Territories at Risk) South Training Project (PFS) was created in response to this earthquake: the incoherence, or even absence, of urban and rural planning which takes into account the vulnerability of the territory is partly responsible for this terrible outcome (Cornut, Theodat 2017).

Following the earthquake, a territory located to the north of the Port-au-Prince metropolitan area was declared a public utility for the first time on 19 March 2010 by President René Préval and assigned to the relocation of displaced persons. No development plan is planned by the government and only two reception camps (Corail Secteur 3 and Corail Cesselesse) were built in 2010 on the initiative of several international NGOs for a period of three years but which are still occupied in 2020, ten years after the earthquake.

Apart from these camps and a few previously built housing groups, the occupation of this territory of $\pm 27 \text{ km}^2$ was initially a gradual and informal appropriation by the inhabitants deprived of housing to gather a population estimated in 2018 at $\pm 200,000$ inhabitants (UN 2018) which corresponds to nearly 25% of the population of the city centre of the capital (IHSI 2015). This population is also made up of people from sensitive neighbourhoods in downtown Port-au-Prince where densification, precariousness and insecurity are intensifying, leading to a second form of post-traumatic urban exodus.

Alongside this encampment, the informal nature of the appropriation of this territory has been observed. This diffuse and organic city is completing its development without any apparent structure. Today, Canaan exists and is organised through its communities on a daily basis to live and to last: "it is the informal logic that guides the actions of the displaced: this observation questions the social and urban limits of the camp and nourishes reflection on it as a political, urban and even identity form." (Corbet, 2014)

By broadening the prism of analysis of this territory to the governance of the commons and community resilience, we will observe this urbanisation which has become a social issue where communities seem to be building this new urban form, this 'city', as a process and as a social space. We will also question the traditional tools of analysis and programming of urbanisation (Lefebvre 1974).

Seemingly absent from the Canaan transformation process in order to explore alternatives and associate common places, customs and social ties in the construction of a bottom-up territory that could be considered as the only one accessible to the most destitute people in Haiti.

2 PRÉAMBULE

Le 12 janvier 2010 en Haïti, un tremblement de terre de magnitude 7 sur l'échelle de Richter dévaste une partie de l'île et notamment sa capitale, Port-au-Prince. Le séisme cause d'importants dégâts matériels et surtout humains. Ce fut l'occasion pour un groupe d'urbanistes belges et de professionnels haïtiens de l'aménagement (architectes, ingénieurs, urbanistes) d'un constat à l'origine de la création du Projet de Formation Sud (PFS) URBATeR : l'incohérence, voire l'absence, de la planification urbaine et rurale intégrant les vulnérabilités du territoire serait en partie responsables de ce terrible bilan (Cornut, Theodat, 2017).

Le projet du PFS URBATeR (Urbanisme Résilient, Aménagement des Territoires à Risques) a débuté en 2018 pour une durée de cinq années et est coordonné actuellement par les professeurs Pierre Cornut (UMONS), Guenael Devillet (ULIEGE) et Kelly Guerrier (UEH).

Ce master forme en français et en créole des aménageuses et aménageurs haïtiens par des enseignants haïtiens sur le territoire haïtien afin d'initier une dynamique de réflexion, de recherche et d'innovation afin de développer les vecteurs d'une culture de l'aménagement concerté et inclusif (Cornut, Theodat, 2017).

L'objectif de ce PFS est également de développer des axes de recherche dans les domaines des politiques de la ville et des espaces ruraux.

Dans ce cadre, des workshops biannuels sont organisés dans les quartiers urbains et périurbains de Port-au-Prince incluant un échange avec les communautés qui permet d'envisager la construction d'un territoire au départ d'un capital citoyen en tenant compte des usages, activités et fonctions liées au contexte.

Les résultats de ces workshops sont diffusés vers le grand public et les écoles afin de stimuler la compréhension des risques de catastrophes dans toutes leurs dimensions (la vulnérabilité, les capacités et l'exposition des biens, les caractéristiques des aléas et l'environnement) comme le préconise la première des quatre questions prioritaires du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 (UNISDR, 2015).

Dans le cadre de l'appel à projet international AUF COVID-19 et de leur collaboration au sein du PFS URBATeR, l'Université de Mons (UMONS) et l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) ont reçu en juin 2020 une subvention de l'Agence Universitaire de la Francophonie pour la création du premier FabLab universitaire haïtien à Port-au-Prince.

La technologie permettant le fonctionnement de ce FabLab High Tech est renforcée par la récolte et la mise en commun de la production d'objets informels issus des communautés urbaines et liés aux mesures de prévention contre la propagation du SARS-CoV-2 pour servir de support à la création de systèmes ou d'objets produits en séries et en 3D. Ces projets sont également partagés sur une plate-forme d'échange numérique low-tech.

Lors de l'élaboration de ce projet nous avons pu expérimenter, comme le suggère Mathias Lecoq, que la fabrique de la ville ne se limitait pas à l'espace du projet urbain, de la rue, de la place, de la réunion mais qu'elle pouvait exister par la mise en place de plateformes de participation numériques, les réseaux sociaux (Lecoq, 2019). Cette addition numérique aux fondamentaux de la construction de la ville est d'autant plus nécessaire lorsqu'une situation de crise force à la distanciation physique et à un confinement forcé ou consenti. Dans le cas d'Haïti, l'existence d'une architecture numérique de la ville peut également se justifier par la fréquence des troubles socio-politiques qui entraînent régulièrement un blocage complet du pays (peyi lok).

3 CANAAN, IMAGINER LA TRANSFORMATION INFORMELLE D'UN TERRITOIRE EN CRISE PAR UNE POPULATION RENDUE VULNÉRABLE À LA SUITE DU SÉISME DE JANVIER 2010 EN HAÏTI.

La République d'Haïti partage, dans le bassin caraïbe, une grande île avec la République Dominicaine voisine.

Haïti a, selon une projection de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) une population estimée en 2018 à 11.411.527 habitants dont plus de 50% vivent en milieu urbain. L'arrondissement de Port-au-Prince a selon une estimation de l'IHSI de 2015 une population totale de 18 ans et plus de 2.759.991 habitants en augmentation régulière en raison d'un exode rural constant et dont la ville de Port-au Prince constitue plus de 35% avec une population de 987.310 habitants (IHSI, 2015).

Ce que l'on nomme l'aire métropolitaine qui rassemble les communes de Port-au-Prince, Delmas, Cité Soleil, Tabarre, Carrefour, Pétion-Ville, Kenscoff et Gressier constitue près de 95% de la population totale de l'arrondissement avec une population totale de 18 ans et plus de 2.618.894 habitants.

A la suite du tremblement de terre de 2010, un vaste territoire situé au nord de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince établi sur les pentes exposées au sud de collines (mornes) semi-arides, a été déclaré une première fois d'utilité publique le 19 mars 2010 par le Président René Préal.

Ce décret avait pour objectif de localiser des terrains sur un territoire matérialisé par des points géodésiques afin de les utiliser pour la relocalisation des victimes du séisme du 12 janvier 2010. En dehors de la procédure d'expropriation, aucun plan d'aménagement n'est prévu par le gouvernement à l'exception de deux camps d'accueil (Corail Secteur 3 et Corail Cesselesse) qui ont été construits en 2010 à l'initiative de diverses ONG internationales.

Ces installations d'urgence étaient prévues pour une durée maximale de trois ans et sont toujours occupées en 2020, dix ans après le séisme.

En dehors de ces camps, l'occupation de ce territoire de $\pm 27 \text{ km}^2$ s'est constituée au départ d'une appropriation progressive et informelle par les habitants privés de logements à la suite du séisme pour former aujourd'hui une population non recensée de plus de 200.000 habitants (ONU, 2018), ce qui correspond à près de 25% de la population du centre-ville.

Selon Alice Corbet (2014), la communauté existe dans son sens premier par la mise en commun. Lors d'une étude comparative menée à Canaan, elle a observé d'un côté une communauté décrétée, le camp (Corail Secteur 3, Corail – Cesselesse) et de l'autre un sentiment d'appartenance à un territoire, c'est le cas de Canaan en tant que territoire.

Une question se pose également au sujet de Canaan, est-ce encore un bidonville ou une structure urbaine qui entre progressivement en compétition avec le centre urbain de Port-au-Prince ?

Le sommet des Nations Unies de Nairobi d'octobre 2002 adopte pour le bidonville une définition opératoire qui s'en tient aux caractéristiques physiques et légales de l'implantation pour le qualifier en éludant la dimension sociale plus difficile à mesurer.

Le bidonville est caractérisé par son surpeuplement, ses logements informels ou de piètre qualité, son accès insuffisant à de l'eau saine, son manque d'hygiène et son insécurité liée à la conservation de la jouissance du domicile (Davis, 2007).

Nous pensons que la qualification de Canaan en tant que bidonville est complexe au regard de la définition adoptée par les Nations Unies surtout si on ne concentre l'analyse que sur les caractéristiques physiques et légales de l'implantation.

Pour prendre position à ce sujet, il faut envisager la dimension sociale de Canaan.

Notre travail de terrain a permis d'envisager cette dimension sociale à travers des entretiens, des observations participantes et des entretiens collectifs ainsi que sur la constatation de faits liés au mode d'occupation du territoire, son équipement informel à partir des réseaux de distribution (eau et électricité), son développement à partir de l'ancrage de plusieurs micro-centralités réparties transversalement sur son territoire et l'existence de liens sociaux forts.

La volonté de construction par les habitants des différents quartiers de Canaan d'une gouvernance commune est symbolisée par un sentiment d'appartenance à une entité citoyenne constituée par ses différentes communautés et représentée par ses « *leaders* ».

Selon nos observations, les éléments opératoires repris par l'ONU en 2002 dans la définition du bidonville sont de moins en moins rencontrés dans le cas de Canaan.

Sur base de ce postulat, Canaan peut ne plus être considéré comme un bidonville mais bien comme une entité urbaine en développement qui se construit par défaut de régulation étatique à travers une gouvernance informelle des communs.

Actuellement Canaan est constitué de 15 quartiers : Philadelphie, Village des Pêcheurs, Village-de-la-grâce, Village de la Découverte, Sources-Puantes, Canaan I, II, III, IV et V, Bellevue, Jerusalem, Haut-Jerusalem (Village-Moderne), Corail et Onaville.

3.1 Le renforcement de la résilience communautaire devient-elle la clef de ce chaos organisé ?

La construction de ce territoire au départ d'un processus par le bas (bottom-up) à partir d'initiatives citoyennes non concertées permet, avec la contribution des communautés et la mise en évidence des communs, de produire à la fois de l'espace public tout en organisant un espace privé qui participe transversalement à la transformation du territoire.

Tout comme l'espace commun à plusieurs maisons voisines présent à l'origine dans le monde rural haïtien, le « *Lakou* », que Gérard Barthélémy définit comme "*un système égalitaire sans état*" dans son essai sur le monde rural haïtien "*Le pays en dehors*", Canaan pourrait aussi être considérée comme un paradigme de l'urbanisation par le bas (bottom-up), la seule accessible aux catégories les plus démunies qui sont en Haïti les plus nombreuses.

L'avantage est ici du côté de l'urbanisation spontanée dans sa concurrence avec l'urbanisme régalien absent du processus d'urbanisation de ce territoire.

Canaan semble s'imposer comme une extension urbaine du centre-ville de Port-au-Prince qui, par sa proximité, en subit toutes les problématiques, les inégalités et les contradictions en les amplifiant.

Aujourd'hui Canaan existe et s'organise à travers ses communautés au quotidien pour vivre et pour durer : « c'est la logique informelle qui oriente les actions des déplacés : cette observation interroge les limites sociales comme urbanistique du camp et nourrit la réflexion sur celui-ci comme forme politique, urbaine et même identitaire. » (Corbet, 2014)

4 CANAAN – TERRITOIRE INFORMEL ET VULNÉRABILITÉS

Nous pouvons identifier pour Canaan plusieurs scénarios de risques qui, selon qu'ils seront considérés comme des événements soudains pouvant porter atteinte à l'intégrité physique des personnes ou provoquer la destruction de l'habitat et des moyens de subsistances, constitueront un choc pour les communautés.

Dans le cas où les risques peuvent être considérés comme une tendance à long terme pouvant porter atteinte au potentiel d'un système, d'une communauté en augmentant sa vulnérabilité, ceux-ci pourront être considérés comme un stress (DFID, 2011).

La prise en compte du cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015 – 2030 permet également d'établir quatre questions prioritaires dans les champs de la compréhension des risques de catastrophes (priorité n° 1), le renforcement de la gouvernance et de la gestion des risques de catastrophes (priorité n° 2), l'investissement dans la réduction

des risques de catastrophes dans le but de renforcer la résilience (priorité n° 3) et l'amélioration de la préparation pour une intervention efficace et pour "Faire et reconstruire mieux" (priorité n° 4).

Ces priorités d'action visent à anticiper la prévention, la gestion, la réduction des risques de catastrophes et le renforcement de la résilience plutôt que de se concentrer uniquement sur la gestion de la catastrophe une fois celle-ci survenue (UNISDR, 2015).

4.1 Scenarios de CHOCS identifiés pour le territoire de Canaan :

4.1.1 Chocs géologiques :

Haïti est située sur la plaque Caraïbe, entre celle de l'Amérique du sud et du nord et est particulièrement sensible aux tremblements de terre. Elle est dotée de quatre failles principales : Enriquillo, Septentrionale, Hispaniola du Nord et Muertos/Neiba/Matheaux (Millien, 2017).

Canaan en particulier avec son relief dépourvu de plantation est particulièrement sensible aux glissements de terrain et à l'érosion liées à la présence de ravines qui fragilisent les berges et les constructions établies en limite ou parfois dans le lit des ravines elle-même. Celles-ci servent également de voies de communication et/ou de carrière pour la construction de routes ou d'habitations.

4.1.2 Chocs hydrométéorologiques :

Pendant la saison cyclonique, des orages violents générés par des perturbations tropicales entraînent des pluies abondantes et des vents violents causant des inondations et des mouvements de terrain.

Le pays a également connu de nombreux cyclones majeurs. Les périodes de sécheresse s'allongent également en raison du changement climatique et les pluies gagnent en intensité pendant les périodes pluvieuses (Millien, 2017).

4.1.3 Chocs biologiques :

Les déficiences des structures sanitaires et du système d'approvisionnement en eau potable associées à la promiscuité et à l'insalubrité peuvent être considérés comme des facteurs aggravant en ce qui concerne le développement d'une épidémie comme le choléra par exemple (octobre 2010 à juillet 2016).

D'autres maladies peuvent également se développer sur le territoire comme la malaria, la fièvre dengue et la tuberculose humaine (Millien, 2017)

La pandémie liée au Covid-19 en 2020 a également montré la vulnérabilité des communautés face à ce type de risque dans un pays où l'hypermobilité liée à la subsistance empêche toute

mesure de confinement généralisée.

4.1.4 Epizooties

L'élevage des porcs a toujours été considéré comme la *“caisse d'épargne”* des paysans. Haïti a dû faire face à trois épizooties majeures : la peste porcine africaine (1978), la peste porcine classique (1996) et l'encéphalomyélite porcine à Teschovirus (2009).

Des flambées de charbon bactérien sont également observées chez les animaux comme dans la plupart des pays touchés par des cyclones ou des inondations (Millien, 2017).

4.1.5 Chocs d'origine humaine

Le pays et les zones urbaines en particulier sont soumises à une instabilité politique et sociale qui provoque régulièrement des émeutes entraînant la plupart du temps le blocage complet ou partiel du pays (peyi lok).

Une crise économique de longue durée provoquant des fluctuations importantes des prix fragilise les revenus des habitants dont beaucoup vivent avec moins de deux dollars américains par jour.

Des conflits intercommunautaires peuvent également éclater en raison de la violence liée aux gangs ou aux conflits autour des ressources naturelles.

4.2 Scenarios de STRESS identifiés pour le territoire de Canaan :

4.2.1 Stress environnemental ou écologique :

Le changement climatique en cours a modifié notablement le cycle des deux saisons initialement marquées dans les Caraïbes et en Haïti en particulier.

A la saison des pluies d'avril à octobre, les précipitations sont plus intenses et les ouragans plus fréquents dans le bassin caraïbe et à la saison sèche de novembre à mars, les périodes de sécheresse s'allongent.

En raison de l'amplification de ces phénomènes, l'érosion des sols et des ravines s'accroissent.

4.2.2 Stress économique

La situation économique du pays provoque un stress permanent sur les communautés qui pour les plus précaires, qui constituent la majorité de la population, doivent subvenir aux besoins élémentaires liés à la survie au quotidien ce qui nécessite des déplacements longs et réguliers pour des raisons de subsistance.

Il n'est pas rare que des problèmes d'approvisionnement en carburant surviennent ainsi que des augmentations de prix des denrées alimentaires en raison notamment des importations dont le pays dépend presque exclusivement.

4.2.3 Stress sociaux

Le territoire de Canaan présente une structure beaucoup moins dense que la plupart des quartiers urbains de Port-au-Prince mais l'urbanisation anarchique du territoire pourrait intensifier sa densification et provoquer les mêmes problèmes liés à la promiscuité et à l'insécurité des quartiers les plus denses et les plus précaires du centre-ville.

L'accroissement rapide de la population entre 2010 et 2020 est également à considérer comme un risque si cette pression démographique n'est pas régulée. Elle provient d'un exode rural constant mais également de déplacement volontaire d'une partie de la population souhaitant quitter les quartiers les plus denses et les plus insécurisés du centre-ville.

Les violences liées à l'appartenance religieuse ainsi que les inégalités basées sur le genre sont également à considérer.

Les deux décrets présidentiels déclarant d'utilité publique les terrains sur lesquels se développe aujourd'hui Canaan en font un cas particulier. Canaan se construit sur des terrains devenus domaine de l'Etat et sont depuis propriétés inaliénables et imprescriptibles de l'Etat sur lesquelles une population en augmentation occupe des parcelles dans un état de grande précarité foncière.

La vulnérabilité de ce territoire résulte de l'ensemble de ces fragilités qui pourront, en étant identifiées précisément et de façon exhaustive, permettre d'anticiper un processus de résilience en visant à la réduction des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteinte aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, d'atteinte aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et à l'environnement des personnes et des communautés (UNISDR, 2015).

L'approche aléa centrée est confrontée à la faiblesse des outils de modélisation, le concept de vulnérabilité a souvent été évalué par des approches analytiques. Nous avons donc un besoin de rupture pour aborder le concept de résilience.

5 LES SIGNES DE RÉSILIENCE

La construction d'un territoire résilient au départ des communautés et d'un processus participatif partagé définit la résilience Communautaire.

Dans le domaine des outils de mesure de la résilience, la question visant à rendre le concept de résilience opérationnelle s'est posée de manière à pouvoir le mettre en œuvre sur le terrain

dans un temps court et de manière simple au sein des communautés en incluant un processus participatif.

Les travaux de John Twigg (University College London) sur la réduction des risques lié aux catastrophes (Disaster Risk Reduction) développent l'élaboration et l'application de politiques et de stratégies pour minimiser les vulnérabilités et les risques de catastrophes au sein des communautés.

Selon John Twigg, la planification de projet et l'aménagement du territoire devrait adopter une approche systémique de la gestion des risques afin d'anticiper, identifier, évaluer et réduire les risques liés aux catastrophes et aux activités humaines.

Les catastrophes ne doivent plus être considérées comme des événements ponctuels liés à l'incertitude et face auxquelles il faut réagir dans l'instant mais comme des problèmes pouvant être récurrent qu'il faut anticiper sur le long terme (Twigg, John, 2015).

GOAL, une ONG irlandaise présente en Haïti depuis 2010, est active sur le territoire dans une phase de transition entre urgence, transition et développement en adoptant dans l'ensemble de ses programmes une démarche basée sur l'engagement et la participation communautaire en intervenant dans trois domaines principaux : la reconstruction et la gestion des risques, l'eau, l'hygiène et l'assainissement (WASH) et le développement économique (GOAL, [sans date]).

Dans le prolongement de cette démarche, cette ONG a testé un outil de mesure de la résilience communautaire aux désastres qui a été validé sur le terrain entre 2013 et 2014 au Honduras, en Haïti, en Ethiopie et au Malawi afin de permettre la mise au point d'un outil de mesure de la résilience opérationnelle des communautés face aux désastres, l'ARC-D (Analyse de la Résilience Communautaire face aux Désastres).

Cet outil comporte deux volets, le premier décrit, suivant un processus intégrant des observations participantes et des entretiens collectifs, le contexte général de la communauté (les données de la population locale, les structures de gouvernance, les caractéristiques de l'environnement physique et de l'écosystème, les groupes les plus vulnérables et les principaux scénarios de risques), le second volet mesure le niveau de résilience de la communauté face aux catastrophes par rapport à un scénario de risque choisi et à travers une discussion de groupe guidée par 30 questions clefs (composantes). Chacune d'entre-elles concerne un élément particulier de la résilience communautaires et sont organisées en 8 systèmes clefs : Education, Santé, Economie, Environnement, Infrastructure, Politique et gouvernance, Socio-culturel et Gestion de risques (Mc Caul B., Mitsidou A., 2016).

Il s'agit d'un outil participatif, en questionnant directement la communauté, qui induit une participation directe de celle-ci dans le processus de mesure de la résilience communautaire et permet une meilleure prise de conscience de la vulnérabilité du territoire sur lequel la communauté s'est établie. Cette méthode renforcera la capacité d'anticipation et d'adaptation de la communauté pour finalement mieux transformer la vulnérabilité du territoire en résilience communautaire.

Cette approche systémique et dynamique prend en compte le caractère constant des risques et les vulnérabilités liées au territoire mais aussi la récurrence des crises qu'il faut tenter d'anticiper et d'intégrer dans une démarche sur le long terme même si le niveau d'incertitude reste élevé.

Ce processus participatif modélisable est diffusé à différentes étapes de la transformation du territoire au sein de la communauté pour améliorer au sein de celle-ci la compréhension des risques et renforcer la gouvernance et la gestion des risques de catastrophes. Cet investissement dans un processus de réduction des risques a pour but de renforcer la résilience communautaire et d'améliorer la préparation pour une intervention efficace lorsqu'une catastrophe surviendra.

6 LA FABRIQUE DU TERRITOIRE EN QUÊTE DE SENS, DE CONVIVIALITÉ ET DES COMMUNS ?

Ce cas d'étude nous montre que la planification de ce territoire est inexistante. Nous supposons également que les plans, schémas, modèles et outils habituellement utilisés pour l'aménagement du territoire ne sont plus adaptés aux stratégies de transformation qui supposent une gestion partagée avec les habitants. Cela nous montre qu'il faut de nouvelles gouvernances impliquant des formes participatives innovantes et une bonne utilisation de ces biens communs qui dépassent la séparation entre public et privé.

Dans le cas de l'Europe et en Belgique en particulier, nous avons vu émerger ces dernières années une demande croissante de la population d'intégrer dans le processus décisionnel des états, des dispositifs et des pratiques permettant aux citoyens de plus s'impliquer dans l'élaboration des politiques publiques et qui *« reposent sur l'idée que la démocratie doit également permettre aux citoyens de participer, à titre individuel, à des processus collaboratifs qui devraient contribuer à l'élaboration de décisions politiques. »* (Pourtois H., PITSEYS J. 2017).

Les décisions en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui pourraient également être mise en place en Haïti n'échappent pas à cette revendication. Les populations concernées ont souvent le sentiment d'être absentes d'un processus amenant à des décisions qui influent directement sur leur quotidien sans pour autant que celles-ci soient consultées ou impliquées dans une démarche qui leur permettrait de sensibiliser le pouvoir politique et l'administration à des problématiques vécues directement sur le terrain tout en faisant prendre conscience de ce qu'identifie le citoyen comme étant le bien commun.

L'organisation top down de l'urbanisme (structuré institutionnellement et réglementairement) est perçue très souvent par le citoyen comme un processus purement fonctionnaliste et technocratique.

Henri Lefebvre présente un urbanisme devenu enjeu de société et montre une ville pensée conjointement comme processus et comme espace social en mettant en question les outils traditionnels d'analyse et de programmation de l'urbanisation. (Lefebvre et al. 2009)

Au nord de la ville de Port-au-Prince en Haïti, à Canaan en particulier, la réalité d'un urbanisme opérationnel régulé par l'Etat est absente de la démarche de construction et de transformation de ce territoire.

Cette situation a été amplifiée à la suite du tremblement de terre de 2010 à l'issue duquel la population a fait face dans l'urgence à la reconstitution d'un habitat en s'appropriant les espaces non bâtis, qu'ils soient communs, publics ou privés.

Le séisme a questionné le bien commun qui dans l'urgence n'était plus l'affaire de personne et où selon Jean-Marie Théodat, s'installait une logique globale du « sans », sans logement, sans eau, sans électricité, sans rues, sans école, sans église, sans emploi (Theodat 2012)

Cette situation, à l'origine provisoire, s'est installée dans le temps là où Port-au-Prince se reconstruit en dehors de la ville originelle de manière « anarchico-structurée ».

En marge de la construction en 2010 des camps d'urgence de Corail Secteur 3 et Corail-Cesselesse, on a pu observer le caractère informel de l'appropriation de ce territoire, cette ville diffuse et organique achève de se développer sans structure apparente.

Simple extension ou matérialisation de l'accélération de la croissance urbaine de Port-au-Prince, Canaan hésite entre le statut de "*ville-dortoir*" et celui de "*ville nouvelle*" qui serait née non plus de la volonté politique mais qui se serait construite au départ d'une vulnérabilité pour finalement exister à travers ses habitants autour d'une organisation informelle d'un territoire commun qui remplace la régulation étatique tout en permettant une forme de structuration urbaine organisée à partir des communautés.

Ce territoire peut être regardé à travers un prisme élargi qui prendrait en compte une urbanisation devenue un enjeu de société où des communautés construisent cette nouvelle forme urbaine, cette « *ville* », comme processus et comme espace social en mettant en question les outils traditionnels d'analyse et de programmation de l'urbanisation (**Lefebvre 1974**) en l'occurrence absents du processus de transformation de Canaan.

Pour aborder la notion de communs, nous pourrions être tenté de l'associer à la notion d'urbanité. Celle-ci ne désigne pas une forme urbaine particulière mais elle permet de prendre en compte l'intégration sociale et culturelle ainsi que de l'appropriation par les citoyens des codes de l'urbanisme à la fois régaliens et populaire. Elle est aussi conditionnée par la conception de lieux favorisant la coprésence, la rencontre et l'échange (**Beaucire, Francis, Desjardins, Xavier 2014**).

Selon le glossaire de la publication en ligne à caractère scientifique Géoconfluences, l'urbanité est particulièrement incarnée par l'espace public de la rue dans les centres-villes européens, ce qui en fait une notion euro-centrée et il nous faut questionner fortement cette notion lorsqu'elle se rapporte à des territoires urbains ou ruraux étudiés en Haïti.

L'exode rural en Haïti a participé à la disparition progressive d'un élément fondamental du monde rural haïtien, le « *lakou* » à l'origine des îlots familiaux de 5 à 10 personnes parfois plus importants organisés autour d'un espace extérieur central et commun qui selon Jean M. Prophète peut signifier à la fois un espace physico-naturel situé à l'intérieur d'une section communale d'une échelle facilement appréhendée par le monde rural mais aussi l'expression d'un mode de vie qui est l'expression concrète de l'interaction entre les éléments naturels (le contexte) et socio-culturels (**Prophete 1999**).

Ce système organisationnel correspond aux usages, activités et fonctions liées à la communauté parfois associés à la pratique du vaudou qui est devenu la base du système « *lakou* » après l'indépendance d'Haïti en 1804 et l'absence de l'église catholique au début du XIX^{ème} siècle (**CAUE 2019**).

Gérard Barthélémy le définissait quant à lui comme un « système égalitaire sans Etat » (Barthélemy 1990). Dans les structures urbaines, ce système importé du monde rural s'est transformé dans des quartiers denses, surpeuplés où l'espace commun a disparu au profit des corridors qui servent le déplacement, le flux de l'activité urbaine mais où subsiste malgré tout une forte solidarité communautaire.(Barthélemy 1990)

Sur le territoire de Canaan situé en marge du monde rural et du monde urbain, l'occupation du territoire s'est parcellisée pour recevoir la plupart du temps une seule habitation implantée en retrait d'une limite marquée par de la végétation ou un mur de blocs en béton où ce qui est commun correspond le plus souvent à ce qui n'est pas inclus dans la cellule d'habitation familiale et protégé par une enceinte.

Nous pensons qu'il est important de penser la manière dont la ville se fabrique en Haïti en analysant les activités qui y produisent de l'espace et comment elles y incluent les habitants dans un exercice concret du droit à la ville. (Lefebvre et al., 2009)

Il nous semble essentiel de prendre en compte le potentiel humain dans la démarche de production de ce territoire urbain en faisant de la participation citoyenne un objectif d'intervention dans la concrétisation des projets en y associant les communautés, les organisations de la société civile et les autorités locales.

En ce sens, des actions de sensibilisation aux risques, à l'environnement et la formation des communautés ont montrés, notamment dans le cadre d'un projet développé par le GRET à Turgeau au centre de Port-au-Prince, que cette démarche développe des relations plus horizontales entre les acteurs en présence et permettent une meilleure conception des projets, une meilleure gestion des espaces mais aussi d'anticiper et de limiter les conflits de pratique et d'usage au sein du territoire (Gret 2017).

La transformation du territoire par la gouvernance des communs en incluant les valeurs d'entraide et de solidarité permettrait de structurer à la fois physiquement une organisation urbaine qui peut paraître chaotique en identifiant les micro-centralités déjà en place. Ces micro-centralités s'organisent à des échelles diverses autour d'un arbre, un terrain de sport, une communauté religieuse, des écoles, des installations sanitaires, l'implantation des commerces liés à l'alimentation et la subsistance, les lieux de vente de matériaux de construction, la micro-économie (AVEC), un couvert végétal etc....

En associant les lieux communs, les liens sociaux et le droit aux « biens communs », nous pensons pouvoir mieux identifier comment la mise en relation des lieux communs peut organiser un territoire urbain à partir, comme le nomme Karen Andersen Cirera, d'un « espace public spontané » et augmenter ainsi la capacité de résilience de la communauté urbaine en prenant en compte la dimension systémique de la capacité d'adaptation communautaire dans le processus de transformation de son territoire.

7 BIBLIOGRAPHIE

BARTHÉLEMY, Gérard, 1990. *L'univers rural haïtien: le pays en dehors*. Paris : L'Harmattan. ISBN 978-2-7384-0840-2. HN212.5 .B37 1990

BEAUCIRE, FRANCIS et DESJARDINS, XAVIER, 2014. Urbanité. In : *citego* [en ligne]. décembre 2014. [Consulté le 1 juin 2020]. Disponible à l'adresse : http://www.citego.org/bdf_fiche-document-129_fr.html.

CAUE, 2019. Le LAKOU , un type d'habitat disparu. In : *CAUE Martinique* [en ligne]. 1 février 2019. [Consulté le 12 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.caue-martinique.com/le-lakou-un-type-dhabitat-disparu/>.

CORBET, Alice, 2014. Dynamiques d'encampement : comparaison entre un camp formel et un camp informel en Haïti. In : *Cultures & conflits*. 8 juillet 2014. n° 93, pp. 87-108. DOI 10.4000/conflits.18857.

CORNUT, Pierre et THEODAT, Jean-Marie, 2017. *ARES - Appel à propositions de projet PRD ou PFS 2018 - Urbanisme Résilient et aménagement des territoires à risques (URBATER)*. 29 août 2017. S.l. : s.n.

DAVIS, Mike, 2007. *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*. Paris : La Découverte. ISBN 978-2-7071-5289-3.

DFID, 2011. Defining Disaster Resilience A DFID Approach Paper. In : *UKaid*. novembre 2011. pp. 20.

GOAL, [sans date]. Resilience Nexus. In : *ONG* [en ligne]. [Consulté le 27 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <http://resiliencenexus.org/fr/>.

GRET, 2017. Projet d'Appui à la Société Civile et à l'Autorité Locale pour le Développement de Turgeau. In : *Gret* [en ligne]. 1 mars 2017. [Consulté le 2 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.gret.org/projet/projet-dappui-a-la-societe-civile-et-a-lautorite-locale-pour-le-developpement-de-turgeau/>.

IHSI, 2015. *Haïti - Population totale, de 18 ans et plus. Ménages et densités estimés en 2015*. mars 2015. S.l. : Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS).

LECOQ, Matthias, 2019. Le droit à la ville : un concept émancipateur ? - Métropolitiques. In : *metropolitiques* [en ligne]. 16 décembre 2019. [Consulté le 19 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.metropolitiques.eu/Le-droit-a-la-ville-un-concept-emancipateur.html>.

LEFEBVRE, DEULCEUX, HESS et WEIGAND, 2009. *Le droit à la ville*. Paris : Economica : Anthropos. ISBN 978-2-7178-5708-5.

LEFEBVRE, Henri, 1974. La production de l'espace. In : *L'Homme et la société*. 1974. Vol. 31, n° 1, pp. 15-32. DOI 10.3406/homso.1974.1855.

MC CAUL B., MITSIDOU A., 2016. *Analyse de la résilience des communautés aux désastres, ARC-D Toolkit - Manuel d'utilisation*. octobre 2016. S.l. : GOAL.

MILLIEN, M., 2017. Les pays en développement face aux menaces biologiques : le cas de la République d'Haïti: -EN- Response of developing countries to biological threats: the case of the Republic of Haiti -FR- -ES- Los países en desarrollo ante las amenazas biológicas: el caso de la República de Haití. In : *Revue Scientifique et Technique de l'OIE*. 1 août 2017. Vol. 36, n° 2, pp. 589-605. DOI 10.20506/rst.36.2.2677.

POURTOIS H., PITSEYS J., 2017. La démocratie participative en question. In : *La Revue nouvelle*. 1 novembre 2017. pp. 30-35.

PROPHETE, Jean M., 1999. Les habitations rurales dans l'optique de la décentralisation et de l'aménagement spatial. In : *Cybergeo : European Journal of Geography* [en ligne]. 10 novembre 1999. [Consulté le 12 juillet 2020]. DOI 10.4000/cybergeo.1853. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/cybergeo/1853>.

RAWORTH, Kate et BURY, Laurent, 2018. *La théorie du donut: l'économie de demain en 7 principes*. S.l. : Plon. ISBN 978-2-259-26808-0.

THEODAT, Jean-Marie, 2012. Port-au-Prince en Sept lieux par Jean-Marie Theodat. In : *collectif2004images* [en ligne]. 9 janvier 2012. [Consulté le 12 juillet 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.collectif2004images.org/Port-au-Prince-en-Sept-lieux-par-Jean-Marie-Theodat_a732.html.

TWIGG, JOHN, 2015. *Disaster Risk Reduction*. S.l. : Humanitarian Policy Group. Good Practice Review, 9.

UNISDR, 2015. *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 - 2030* [en ligne]. Genève, Suisse. UNISDR. [Consulté le 15 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.gndr.org/fr/programmes/advocacy/post-2015/sfdr.html>.